Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 3.28 — TELEPHONE

Parti Socialiste

Section Roubaisienne

L'assemblée générale extraordinaire du Parti, aura lieu le dimanche 19 janvier 1908, à 3 heures précises de l'après-midi, au local « La Paix ».

Ordre du jour : Choix des candidats aux élections municipales.

A M. Roussel

J'ai reçu votre lettre, M. Roussel. Je tiens à la reproduire et surtout à y répondre.

Je ne recule devant rien et si je fus surpris en recevant l'épître, c'est tout simplement parce que je n'avais jamais cru avoir l'honneur d'aller en votre compagnie visiter quoi que ce soit.

Après ce préambule, arrivons à la lettre, la vôtre que tous mes confrères, je l'espère, reproduiront avec l'« Egalité ».

La voici « in-extenso ».

Votre journal apporte depuis quelque temps une certaine passion dans les critiques que vous formulez contre le chenil municipal. Elles semblent plutôt inspirées par l'esprit politique que par le désir d'être juste et impartial dans l'examen de cette création qui a valu cependant au brigadier Dannhoffer et à son aide les éloges de MM. Lépine, préfet de police, et Hennion, chef de la Sûreté générale.

Vous ne connaissez pas le chenil, vous ne l'avez jamais visité, cela explique jusqu'à un certain point l'erreur dans laquelle vous tombez.

Je veux vous croire de bonne foi et c'est pourquoi je m'offre de vous faire visiter le chenil. Vous pourrez ainsi vous rendre compte de visu que vous avez involontairement sans doute, tenté d'égarer l'opinion publique par des critiques injustifiées.

En votre compagnie, nous vérifierons l'état de propreté, la situation hygiénique des pensionnaires du chenil; vous pourrez, si le cœur vous en dit, assister à des épreuves de dressage qui vous édifieront sur la valeur des appréciations dont vous vous êtes fait l'écho sans contrôle.

Je ne doute pas qu'après cette visite vous ne vous empressiez de convenir de votre erreur et j'en serais heureux comme d'une justification publique rendue aux soins intelligents, au zèle constant de nos agents calomniés bien à tort.

J'avise les autres journaux de l'invitation que je vous lance, en espérant que vos confrères voudront bien vous accompagner dans cette visite.

Recevez, etc...

L'adjoint au maire,
Edouard ROUSSEL.

Pardonnez-moi, tout d'abord, M. l'adjoint, d'avoir mis au clair votre signature que les typos — c'est ainsi que nous les appelons — auraient pu dénaturer et parlons sérieusement.

Vous me reprochez de faire de la politique C'est votre premier tort. Je n'ai aucune ambition et le plus petit siège ne m'a jamais tenté ; si j'avais le temps et la place nécessaires je vous citerais quelques phrases extraites de Courrier que vous devez connaître.

Du reste, si les chiens ne votent pas et si je m'occupais en ce moment de politique, je ne chercherais pas tous les poux que les bêtes du chenil municipal — de plus en plus — portent sur leur malheureux corps. Ceci dit ,arrivons à votre invitation.

Un jour, un brave capitaine — ce n'était pas celui de « Gillette de Narbonne » que nous ne connaissons plus depuis que le théâtre est fermé — se trouva insulté, parce qu'on lui disait que ses hommes étaient malpropres.

« Venez dit-il. venez avec moi dans huit jours et vous pourrez constater, par vous-même, que mes hommes sont, on ne peut plus propres ».

Vous me faites un peu l'effet de ce capitaine, M. Roussel. Il est clair que votre chenil serait propre le jour où, bonne poire, j'irais avec vous le visiter.

On aurait fait fonctionner peigne et brosse et, depuis votre brigadier, jusqu'au dernier de ses élèves ,tout serait propre comme un sou.

Mais l'expérience nous semble faite, et nous déclinons votre invitation, en vous priant de la reporter à votre journal officiel, le « Journal de Roubaix ».

C'est lui qui nous a dit que « Baron » s'était dérobé; c'est lui qui nous apprit que « Charmante » gambadait; c'est lui... mais arrêtons les citations et ne nous engageons pas trop à sa suite.

Vous avez donné beaucoup d'argent, paraît-il, pour le chenil municipal. Noble abnégation, qui n'empêcha pas les chiens de courir chez un vétérinaire pour se faire soigner.

L'argent n'a pas d'odeur, dit-on... Hélas ! l'argent eut de l'odeur cette fois. Visitez les postes de police, lorsque les chiens policiers s'y trouvent. M. Roussel et vous verrez qu'une visite au chenil est absolument inutile.

Insistez-vous pour la visite ? Oui. C'est très bien ; nous vous enverrons demain une autre lettre car la votre mérite au moins deux réponses.

En m'excusant de vous remettre à demain pour le reste, veuillez recevoir M. l'adjoint, mes sincères salutations.

R. LEVRAULT.

UNE CHUTE GRAVE

« Sauf complication, a déclaré le docteur, il faudra un long mois au blessé pour se guérir ».

L'accident est arrivé à la Société anonyme de teinture et d'impression, rayon Gaydet, rue Boucher-de-Perthes.

Emile Deghouy, âgé de 38 ans, chauffeur, demeurant 25, rue Baudin à Croix, a glissé en ouvrant les robinets de la chaudière et est tombé si malheureusement qu'il s'est fracturé plusieurs côtes.

TOUJOURS LE NETTOYAGE

Les blessures faites pendant le nettoyage sont certainement parmi celles dont l'addition serait la plus forte.

Virginie Ladsous, soigneuse, demeurant 17, rue de l'Epeule a été blessée à l'index de la main droite en nettoyant un bobinoir et devra subir trois semaines de chômage.

TOMBE D'UN WAGON

Louis Parsis, âgé de 34 ans, demeurant rue Rollin, maison Jacquard, est homme de peine à la Société anonyme de Peignage de la rue du Collège.

Il se trouvait dans le magasin de la rue du Cartigny, occupé à manipuler des ballots, lorsqu'il fit un faux mouvement et tomba d'un wagon sur lequel il était monté.

Le docteur a relevé de graves contusions à la hanche et au côté droit.

DANS UN RAIL

Hippolyte Soudan, demeurant rue Fosse-aux-Chênes, tisserand ,chez Florimond Wattel. rue du Moulin a eu le pied droit pris dans un rail en portant une chaine et a fait

Tourcoing, s'est fait prendre le majeur de la main droite en sciant un morceau de bois.

On a relevé une plaie par écrasement de l'extrémité du doigt et il est à craindre que l'ongle soit complètement perdu.

UNE ADROITE VOLEUSE

Sous ce titre, nous avons annoncé l'arrestation de Rachel Dubar ou Ludivine Casters, on ne savait pas au juste son nom lorsqu'elle prit le train pour Lille.

Après son départ elle a été l'objet d'une nouvelle plainte en escroquerie émanant de Mme Hochedez, modiste, rue St-Georges, chez qui elle s'était fait livrer, quelques heures avant d'être prise, pour 12 fr. 25 de marchandises au nom de Mme Barion, une cliente habitant rue Richelieu.

POUR LES PINCHONNEUX

Délégué par les pinchonneux de Roubaix-Wattrelos et environs, le citoyen Briffaut, conseiller général du Canton-Nord de Roubaix, s'est présenté hier à la préfecture où on lui a promis d'intervenir auprès du ministre de l'Agriculture.

Il rendra compte aujourd'hui chez Praxille Calonne, rue Turgot, de la démarche faite à Lille Le citoyen Coupez, conseiller municipal de Roubaix, prendra la parole dans cette réunion.

COMPAGNIE DU GAZ DE ROUBAIX

AVIS. — Les demandes d'installations, de modifications et de réparations étant très nombreuses, il nous est difficile, en ce moment, de donner satisfaction immédiate aux intéressés. Nous avons l'honneur de prévenir ces derniers que les demandes sont exécutées selon l'ordre d'inscription et dans le plus bref délai possible.

LES CHIENS SERONT REÇUS

Nous allons assister, paraît-il, à une grandiose manifestation.

En effet, notre municipalité ne pouvait, après le triomphe de *Garçon*, *Baron* et *Charmante*, faire autrement que de les recevoir officiellement à la mairie.

Cette réception aura lieu mardi et voici l'ordre du cortège.

En tête le quatrième prix, puis les mentions d'encouragement. Derrière, tout le chenil, accompagné des insectes qui remplacent les poils perdus par nos intéressants toutous policiers.

Enfin, encadrant le tout, les sociétés catholiques de gymnastique qui sont de toutes les réceptions officielles de l'administration *mottiste*.

On prétend qu'un piquet spécial, baïonnette au canon, sera chargé de veiller sur la vertu de *Mlle Charmante* qui n'aurait besoin, le cas échéant, d'aucune mention d'encouragement pour continuer à Roubaix les gambades commencées à Paris et fausser compagnie à son maître, dont les appels toujours énergiques ne sauraient l'empêcher d'aller « flirter » avec un chien apache, aperçu au passage.

On ne saurait trop prendre de précautions, vu son sexe, comme dirait le *Journal de Roubaix*.

Pauvre *Charmante*, elle nous fait déjà pitié : nous la voyons passer entre ses quatre aspirants séminaristes, punie pour avoir folâtré devant des chiens étrangers.

Pas d'internationalisme au chenil c'est le mot d'ordre et comme dans le « Petit Duc », ce mot d'ordre est formel.

C'est égal, si, en guise de protestation, *Charmante* hurlait tout à coup : « A bas la calotte ! » les gens composant le cortège se trouveraient plutôt gênés.

COTE DE LA LAINE

Roubaix, 11. — On a coté ce matin en Bourse : 5 35 janvier A ; 5 27 février A : 5 25 mars A ; 5 22 avril A ; 5 20 mai A ; 5 20 juin A ; 5 17 juillet ; 5 17 août ; 5 15 septembre A ; 5 15 octobre A ; 5 15 novembre A : 5 15 décembre A.

Affaires enregistrées en Bourse à midi : 10,000 kilos sur janvier à 5 25 ; 5,000 sur janvier à 5 27 ; 15,000 sur mars à 5 25 ; 5,00 sur avril à 5 22 : 5.000 sur juillet à 5 17 ; 5,00 sur août à 5 17. — Total : 45,000 kilos

SOCIALISTES ROUBAISIENS ! — Votre devoir est de vous inscrire à la Coopérative « La Paix » et de vous approvisionner à toutes les branches de son commerce, car en même temps qu'elle vous donne des marchandises de première qualité, elle est la seule à Roubaix qui vient en aide à ses membres en grève, laisse une quote-part à la propagande socialiste et soutient, moralement et pécuniairement votre Parti, dans

CONCERTS PUBLICS

Voici le programme du concert qui sera donné par les Mélomanes Roubaisiens, le lundi 13 janvier, à 8 heures du soir, au théâtre du Fontenoy :

1. La Charrue, chœur, par les Mélomanes. — 2. Pensées d'automne, mélodie, par M. H. Ducatez. — 3. Arioso du Roi de Lahore, par M. Desrousseaux. — 4. Chansonnette militaire (genre Polin), par M. Derbaudringhien. — 5. Les Chants lyriques de Saül, par les Mélomanes. — 6. Air de *Roméo et Juliette, par Ducatez.* — 7 Air d'Hérodiade, par M. Desrousseaux.— 8. Chansonnette militaire (genre Polin), M. Derbaudringhien.

LE PATINAGE

La glace des étangs du Parc Barbieux étant suffisamment résistante, le maire de Roubaix informe ses concitoyens que le patinage est autorisé sur la partie de ces étangs située au-delà du chemin de la Duquenne.

FRAPPE PAR UN TIMON

Jules Dhellemmes, âgé de 57 ans, scieur de pierres, demeurant rue des Longues-Haies, estaminet Meunier et travaillant au Palais municipal, a été blessé hier au côté gauche de la face par le timon d'une voiture appartenant à son patron, M. Delattre, entrepreneur.

Le docteur ayant relevé une plaie très étendue l'a fait conduire à l'Hôtel-Dieu.

SAVON DU CONGO Blanchour du Teint Victor VAISSIER

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

LES POIDS TOMBENT. — Chez Félix Vanoutryve et Cie, fabricants, boulevard d'Armentières, Gaspard Dekeyser, 36 ans, tisserand, demeurant rue des Bleuets, à Tourcoing, a reçu sur le majeur droit un des poids de la bascule de son métier.

Quinze jours de repos.

ENTRE PILASTRE ET CHARIOT. — Rémy Demeulemester, garçon brasseur chez J. Despretz, à Hem, et demeurant à Lannoy, a eu le côté droit pris entre un pilastre et un chariot, à la minoterie Jonville, rue Condorcet, et s'est fait diverses contusions.

Quinze jours de repos.

LES POIDS LOURDS. — Chez Emile Eloy, fabricant, boulevard Gambetta, 189, Georges D'Heygre, tisserand, demeurant rue du Tilleul, a reçu sur le pied droit un poids qui lui a fait une violente contusion.

Quinze jours de repos.

EN NETTOYANT DES BOUTEILLES. — A la « Confiance », rue Ma Campagne, Henri Dumortier, demeurant rue de Denain, 35, s'est fait une

plies, Nestor Six, rattacheur, demeurant rue de l'Alma, fort Fraser, a buté contre un support et s'est fait une forte contusion du genou gauche.

Vingt jours de repos.

Tribunal de Simple Police de Roubaix

M. Decroix, le nouveau juge de paix du canton Nord, a présidé, assisté de M. Deranty, la première audience de simple police.

Ministère public : M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement.

A LA SORTIE DE L'ATELIER. — Deux jeunes filles, Delplanque et Barbieux, se sont battues en sortant de l'atelier. Les deux jeunes filles prétendent avoir reçu des coups, mais à l'audience il est établi que c'est Delplanque qui, seule, a frappé. Deux jours de travail.

SANS FEUILLE D'IMMATRICULATION. — Alphonse Vander Hende occupe un ouvrier sans être muni de sa feuille de déclaration d'étranger. Jugement à huitaine.

APRES L'HEURE. — Henri Demarle a laissé son cabaret ouvert après l'heure et, de plus, a laissé danser dans son établissement. Deux amendes de 1 fr.

— Pour avoir laissé passer l'heure de la retraite, le cabaretier Henri Vanhille, Florimond Declercq, Fernand Lenre, Charles Lingier, chacun *5 fr. d'amende.*

ELLE SE MOQUAIT DE MOI ! — Il paraît que depuis que Léon Mory a cessé toutes relations avec sa jeune voisine, Fidéline Pellegrain, cette dernière est furieuse et chaque fois qu'elle rencontre son ancien ami elle se moque de lui.

Léon, que cette attitude de Fidéline commençait par fatiguer, lui demanda si ces scènes allaient bientôt cesser et la repousse de la main. Deux journées de travail pour violences légères.

LE LIVRE DE LOGEUR. — Quand les agents se présentèrent chez Joseph Loore et lui demandèrent son livre de logeur, ils constatèrent que deux individus n'étaient pas portés sortants. Aussitôt le logeur arracha le livre des mains des policiers et ne voulut plus leur rendre. Deux amendes de 6 fr. pour la mauvaise tenue et 5 fr. pour le refus de représenter son registre.

PAS D'ETIQUETTES. — Un marchand de lait, Félix Blanquart, n'a pas mis d'étiquettes sur ses bidons. 1 fr. d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — Pour avoir chanté dans la rue, le soir, 3 fr à Léopold Baert et 1 fr. à Paul Lefebvre, Albert Dubrunfaut, Dufermont et Gustave Vinsinque.

— Cinq francs d'amendes à Gustave Sepender, pour abandon de voiture. Il est en récidive.

— Léontine Hoffemann et Marie Vandenaebel, chacune trois amendes de 1 fr. ; Amand Emile, Henri Dumez, Charles Merchez, Gustave Byttebière, Arthur Démarchelier chacun deux amendes de 1 fr., et Marie Duhamel une amende de *1 fr., pour attelage de chiens.*

— Camille Domissant et Alexandre Thomas, chacun 3 fr. d'amende pour défaut d'éclairage.

— Un franc à Léonie Vandenbrouck pour défaut de plaque à son véhicule.

— Deux amendes de 1 fr. à Théophile Vanderschuren pour ivresse et tapage.

— Guillaume Verstraeo est un marchand de poissons qui s'occupe toujours de ce qui ne le regarde pas et fait plus de potin à la halle aux poissons que tous les autres marchands réunis. 5 fr. d'amende.

H. Nauwelaers CHIRURGIEN-DENTISTE, 5, rue du Collège, ROUBAIX. — Extractions sans douleur. Maladies de la bouche. 696

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

REPOS HEBDOMADAIRE. — Une demande de dérogation par applications aux articles 2 et 3 de la loi du 13 juillet 1906 a été envoyée par la société de chaussures « L'Incroyable », 28, rue de la Gare.

L'EXPOSITION CANINE DE LILLE EN 1908. — Chacun sait le succès de plus en plus grand que remportent les expositions canines organisées annuellement par le « Club Saint-Hubert du Nord ». Le comité-directeur du C. S. H. N. a décidé qu'en 1908 il organiserait sa septième exposition canine internationale les samedi 25, dimanche 26 et lundi 27 avril, à Lille, dans le superbe local du Palais-Rameau mis à la disposition des organisateurs par la municipalité lilloise.

D'après les renseignements déjà recueillis, il est permis d'affirmer dès maintenant que le succès de cette exposition ne sera pas moins vif que celui des précédentes.

Théâtre, Fêtes et Concerts

« MADAME SANS-GENE ». — Nous rappelons à nos lecteurs que la représentation de *Madame Sans-Gêne*, par la tournée *Albert Chartier*, est fixée pour aujourd'hui dimanche, 12 janvier, matinée et soirée.

MOUVEMENT SOCIAL

SYNDICAT DES JARDINIERS. — Les membres du Syndicat des ouvriers jardiniers sont invités à assister à l'assemblée générale qui aura lieu aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi, au local habituel, estaminet Clovis Clarisse, rue du Moulin, 73 bis.

Présence du citoyen H. Lefebvre, secrétaire du Syndicat textile.

LIBRE-PENSEE SOCIALISTE ROUBAISIENNE. — La réunion aura lieu aujourd'hui, à 6 heures du soir, Plat d'Or, Grande-Place, 9.

Ordre du jour : Fête des enfants.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 11 janvier 1908

Naissances. — Léon Pontzeele, rue Lacroix, cour Dewaele, 11. — Suzanne et Prudent Couque, rue de Croix, cour Castel, 3. — Maurice Heffinck, rue Blanchemaille. — Denise Delvincourt, boulevard de Cambrai. — Marthe Loridan, rue de Charleroi, 27. — Georges Couvreur, rue Delespaul, 76. — André Marissal, rue de la Balance, cour Thessen, 1.

Publications de mariages. — Entre : Pierre Cozic, monteur électricien, rue de la Longue-Chemise, 34, et Zulma Guermonprez, piqûrière, à Tourcoing. — Charles Duthoit, marchand de journaux, à Wattrelos, et Marie Dornier, bambrocheuse, rue du Congo, 9. — Fernand Deuil, peintre-décorateur, boulevard de la République, 48, et Angèle Delporte, couturière, rue Alfred-de-Musset 8. — Emile Duforest, électricien, rue de Tourcoing, 74, et Marguerite Prévot, sans profession, rue Turgot, 178.

Décès. — Julie Decroo, 59 ans, ménagère, rue du Fresnoy, cour Vierlinck, 6. — Marie Seillier, 5 ans, rue Delezenne, 6. — Emilienne Rotsaert, 15 mois, rue des Fossés, 130. — Pierre Dujardin, 78 ans, dresseur, rue et impasse de Leuze, maisons Dujardin. — Rosalie Bodenhagen, 68 ans, ménagère rue Barbieux. — Casimir Delcroix, 51 ans, appréteur, rue Blanchemaille. — Florimond Willaume, 68 ans, briquetier, rue de Lannoy, fort Despret, 12. — Julie Baert, 18 ans, sans profession, rue Solférino, 24. — Gabrielle Bausier, 26 ans, ménagère, rue Blanchemaille. — Louis Spriet, 79 ans, sans profession, rue de l'Hospice. — François Bunel, 71 ans, sans profession, rue de l'Hospice. — Jeanne Noiret, 22 mois, rue de Lannoy, 125. — Mort-né, 1.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 1, rue de Roubaix

L'ODYSSEE D'UN DESERTEUR

Gustave Hiver 22 ans, né à Mézières, soldat au 94e régiment de ligne, en garnison à Bar-le-Duc, trouve monotone la vie de caserne. Il s'ennuie indiciblement à la chambrée. Peu zélé il n'obtient jamais de permission. Le 31 décembre dernier il s'en octroya une.

Il déserta et s'offrit une petite villégiature hivernale. Il visita le duché de Luxembourg puis passa en Belgique; il flâna à Liège, à Mons, à Bruxelles et Anvers; ses subsides étant épuisés il gagna la France et samedi se

filles qui pénétraient dans tous les estaminets et magasins. Il les interpella et elles avouèrent qu'elles sollicitaient la charité, de maison en maison. L'une d'elles présentait une lettre où il était dit que la mère de la porteuse avait à sa charge six enfants, et se trouvait dépourvue de toute ressource.

La lettre se terminait par un appel à la bourse des âmes charitables. Les jeunes filles qui n'avaient récolté que 90 centimes furent conduites au commissariat du 2e arrondissement et interrogées par M. Moulines. Elles se nomment Madeleine Lebrun, 15 ans rue Neuve, 23 et Blanche Levillain, 14 ans, rue du Cœur-Joyeux, cour Wauquier, Madeleine Lebrun avoua que la lettre dont elle était porteuse avait été rédigée, à la demande de sa mère par une voisine, Maria Tiéghem, 27 ans, rue Neuve, 11.

Procès-verbal a été dressé pour mendicité et complicité aux jeunes filles, à Augustine Dutilleul, 45 ans, veuve Lénelain, et Elise Buterman, 55 ans, femme Lebrun, ainsi qu'à Maria Tiéghem.

Les deux jeunes filles ont été mises en liberté.

VOL DE MILLE FRANCS

Hier matin, samedi, un vol de 1.000 francs a été commis chez les époux Pottier, rue Ma Campagne.

M. Pottier, qui est âgé de 81 ans et aveugle, était sorti en compagnie de sa femme. Pendant son absence, on a pénétré chez lui et volé une somme de 1.000 francs en billets de banque et en or placée dans un coffret enfermé dans une armoire.

A leur retour, ils constatèrent le vol. Nulle part, il n'y avait de traces d'effraction.

Une enquête est ouverte.

LAPINS ET VOLAILLE

La nuit dernière des inconnus ont dérobé 1 lapin blanc et gris,appartenant à M.Landahère, 59 ans, cordonnier, rue de La Marlière 89, puis 6 poules et 1 superbe coq, appartenant à Mme Sidonie Decocq, veuve Adam, rue de la Marlière, 63.

DETTE A REGLER

Abel Laloy, 18 ans, journalier, rue Desurmont, n'ayant pu solder une amende que lui avait infligée le tribunal de simple police à la suite d'une contravention pour ivresse, a été arrêté par la gendarmerie et transféré à Lille.

Pour le même motif Jean-Baptiste Delescluse, 26 ans, homme de peine et Jules Dujardin, 30 ans, peigneur ont été arrêté et conduits à Lille.

Tous trois purgeront 2 jours de prison.

POPULATION ETRANGERE

Du 5 au 12 janvier on a constaté l'entrée en France ,par Tourcoing, de 11 étrangers, ainsi répartis : 7 hommes, 3 femmes et 1 enfant. Il est sorti 5 hommes, 2 femmes et un enfant.

NECROLOGIE

Nous apprenons la mort de Mme Elise-Sidonie Deschamps, épouse de M. Henri D'Halluin, agent de police. Les funérailles seront célébrées lundi matin à 8 heures. Le convoi se formera au domicile de la défunte, 29, rue des Archers.

PHARMACIENS DE GARDE

Sont de garde aujourd'hui, à partir de midi : MM. Despinoy, 34, rue de Lille; Monvoisin, 155, rue du Tilleul: Pattée, 23, rue du Brun-Pain et Declerck, 164, rue de Menin.

A L'ACADEMIE DE MUSIQUE

Par arrêté du maire, M. Paul Mayer, est nommé professeur du nouveau cours de piano pour garçons, que l'on va inaugurer à l'Académie de musique.

Les inscriptions pour ce nouveau cours seront reçues au secrétariat de l'école tous les jours non fériés, de 11 heures à midi, et de 5 heures à 6 heures, jusqu'au 31 janvier.

A L'UNION TOURQUENNOISE

Les répétitions, qui ont été suspendues pendant quelque temps à cause des fêtes de la Noël et du Nouvel An, seront reprises régulièrement au Gymnase municipal à partir de la semaine prochaine. Ces répétitions auront lieu comme d'habitude les mercredi et vendredi, de 7 heures à 8 heures et demie pour les pupilles et de 8 heures et demie à 11 heures pour les adultes. Au programme, préparation d'une fête d'hiver et mouvements du concours de Cambrai.

Les membres du cours spécial d'instruction militaire sont instamment priés d'assister à la première conférence de topographie qui sera faite mardi 14 courant à 8 heures et demie

Le stand de tir est ouvert tous les dimanches de 9 heures à midi.

La salle de tir est convenablement chauffée; les jeunes gens peuvent donc se livrer à ce sport malgré la rigueur de la température.

NOTE DE NOUVEAU A TOURCOING

Nous sommes heureux d'annoncer au public tourquennois, si amateur de belle musique, que Jean Noté, « le roi des barytons », sera de retour dans notre ville, le 2 février prochain.

Il vient prêter le concours de sa voix admirable à une fête de bienfaisance organisée — sous les auspices de l'Administration municipale — par l'Amicale de l'Institut Colbert, à l'occasion du 20e anniversaire de sa fondation.

Nul doute que, cette fois, il y aura salle comble pour applaudir l'incomparable talent de l'artiste.

LEURS RENTES

AU COURS D'UNE CHUTE. — Chez Noze et Cie, négociants, rue des Ursulines, Louis Nairinch, 20 ans, homme de peine, s'est contusionné au genou droit.

Dix jours de repos.

PAR UN COUP DE NAVETTE. — Chez Scrive, fabricant de tissus, place Notre-Dame, Jules Vanboutte, 41 ans, tisserand, rue de la Cloche, 11, a été contusionné au front par un coup de navette.

Dix jours de repos.

EN ENLEVANT UNE MECHE DE LAINE. — Chez Jules Leman et fils, peigneurs, rue du Sentier, Bénonie Vandeputte, 22 ans, soigneuse, rue de Roncq, 146, s'est blessée à l'index et au médius gauches.

Quinze jours de repos.

EN SURVEILLANT UN BAC DE TEINTURE. — Chez Alphonse Vanzeveren, teinturier, 47, rue de la Belle-Vue, Casimir Renard, 65 ans, teinturier, 33, rue Haute, à Mouscron (Belgique), s'est brûlé aux pieds.

Douze jours de repos.

AU COURS D'UNE CHUTE. — Chez G. Masurel-Leclercq et fils, rue du Collecteur, 63, Henri Grimonprez, 15 ans, bacleur, rue Colbert, 24, s'est fait une entorse au cou de pied droit.

Vingt jours de repos.

PAR UN CROCHET. — Au peignage A. et P. Pollet, rue de Dunkerque, Henri Loof, 21 ans, dégorgeur, 151, rue du Labyrinthe, à Mouscron, a eu l'index gauche déchiré par un crochet.

Douze jours de repos.

Tribunal de simple police de Tourcoing

Audience du 10 janvier

LE DERNIER PROCESSIONNARD. — Eugène Carette, 39 ans, négociant, rue Leverrier, 5, avait demandé à la dernière audience qu'il lui fût permis de produire des témoins. L'affaire avait été remise. Il ne se présente pas. L'ancien agent de police Auguste Leclercq dépose. Il explique que malgré son ordre Carette s'obstina à ne pas circuler lors de la manifestation des procession-

des de 5 fr. pour avoir employé un enfant de 13 ans non pourvu du certificat d'études, non inscrit et dépourvu de livret.

— Jean-Ba— sdrétu cmfhyp sdrétu

— Jean Lepetit, directeur de l'établissement Duvilliers frères, rue du Touquet, est condamné à 69 amendes de 5 fr. pour défaut d'appareils protecteurs à 20 métiers renvideurs et 11 métiers continus, malpropreté de six cabinets et d'atelier ; pour avoir occupé 10 garçons et 15 fillettes dans une salle de métiers renvideurs et continus, pour insuffisance d'aérage des salles, défaut d'affichage des heures de travail et de repos dans la forge; défaut d'inscription de trois ouvriers dont l'un dépourvu de livret, etc.

Le prévenu était représenté par Me Emile Duvilliers, qui a reconnu les faits reprochés à son client.

— Trente-trois amendes à 5 fr. sont infligées à Louis-François Delemasure, rue de Tournai, qui occupa 30 ouvriers pendant 10 heures 1/2, négligea d'inscrire une ouvrière, d'afficher la capacité d'air de la salle de carderie et la loi du 9 avril 1898, etc.

Comme le précédent, cet inculpé reconnut les faits. Il le fit par lettre.

LES AUTOS. — Albert Lerberghe, chauffeur, 33 ans, est frappé de deux amendes de 1 fr. pour avoir omis d'éclairer son auto et ne l'avoir pas pourvu du numéro réglementaire, à l'arrière.

EPIZOOTIE. — Louis Dhalluin et Liévin Deleval, cultivateurs, négligèrent de respecter les règlements. 1 fr. d'amende.

— Pour le même motif, Jules Druelle, cultivateur à Marcq, est gratifié de 2 fr. d'amende.

LES FLEURS DU CIMETIERE. — Jean-Baptiste Delbergue coupa des fleurs sur une tombe. 1 fr. d'amende.

Le tribunal condamne en outre à des amendes de 1 fr. plusieurs cabaretiers et propriétaires de chiens, chicaneurs et cyclistes et liquide 50 pot-vrots.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 11 janvier 1908

Naissances. — Verhamme Gabrielle, rue de l'Amiral-Courbet, 8. — Ramon Suzanne, boulevard Descat, 262.

Publications de mariages. — Entre : Tassart Camille, employé, à Croix, et Flavigny Marie, piqûrière, rue Cuvier. — Six Charles, industriel, à Tourcoing, et Corman Madeleine,sans profession, à Lille. — Capelle Arthur, broyeur, à Croix, et Carette Marie, tisserande, rue Cadeau. — Hollemaert Paul, mécanicien, à Tourcoing, et Dapsens Jeanne, bobineuse, à Roubaix. — Bonte Paul, rattacheur, rue des Fauvettes, 151, et Baert Clémence, *soigneuse, rue Jean-Bart*, 37. — Cozic Pierre, électrien, à Roubaix, et Guermonprez Zulma, piqûrière, rue de la Croix-Rouge, 177. — Lesage Henri, rattacheur, rue de la Croix-Rouge, et Bostoen Palmyre, soigneuse, rue de la Croix-Rouge.

Décès. — Blangy Ernest, 41 ans, rue du Halot. — Christiaens Camille, 49 ans, rue du Dahomey, 42. — Grave Simonne, 10 mois, rue des Bleuets, 64. — Homblé Augustin, 35 ans, rue de Constantine, 24. — Grimonprez Jean, 46 ans, rue d'Havré, 3.

Autour de Roubaix-Tourcoing

LYS-LEZ-LANNOY

PARTI SOCIALISTE. — Réunion de la section, aujourd'hui dimanche, à 5 heures du soir, chez Emile Dubus. La séance sera présidée par le citoyen Ragheboom.

Lille

Les Délégués Cantonaux

L'Association des délégués cantonaux de l'arrondissement de Lille nous communique la lettre suivante, qu'elle vient d'adresser à MM. les sénateurs, députés, conseillers généraux et conseillers d'arrondissement du département du Nord :

La loi de 1882 sur l'instruction obligatoire a créé deux rouages destinés à assurer son application :

1° La Commission communale scolaire, chargée de surveiller et d'encourager la fréquentation de l'école. Cette Commission dispose de pénalités;

2° La Caisse communale des Ecoles, chargée de recueillir et de distribuer des secours sous forme d'aliments, vêtements, chaussures, livres, cahiers et jouets, afin de faciliter et d'encourager la fréquentation scolaire.

L'Association des délégués cantonaux de l'arrondissement de Lille vient de procéder à une enquête dans 116 communes de l'arrondissement de Lille pourvues d'écoles, les résultats de cette enquête sont malheureusement déplorables. Ils étaient prévus.

Dans 89 de ces communes, la Commission scolaire ne fonctionne pas.

Dans 87 de ces communes, la Caisse des Ecoles n'existe même pas.

Voilà comment est observée la loi sur l'obligation de l'instruction, après 25 années de pratique.

On peut dire que seuls, les pères de famille qui le veulent bien, envoient leurs enfants à l'école. L'obligation est restée lettre morte.

Notre Association proteste énergiquement contre cet état de coses, et voudrait que son cri fût entendu des élus du peuple. Il faut que la République, que nous chérissons tous, tienne ses engagements.

Par des vœux dans les Conseils généraux, d'arrondissement et municipaux, par des interpellations au Parlement, on peut attirer l'attention des autorités compétentes sur cette situation.

Partisans d'une large décentralisation, nous ne demandons pas que les attributions des municipalités soient réduites, mais nous savons que le gouvernement possède des armes efficaces contre les trop nombreux maires, qui n'observent pas la loi.

L'Association des délégués cantonaux de l'arrondissement de Lille a décidé d'adresser la présente lettre au Président du Conseil des Ministres, au Ministre de l'Instruction publique, aux sénateurs, députés, conseillers généraux et d'arrondissement du département du Nord.

L'HIVER EST DUR

La nuit dernière des malfaiteurs se sont introduits par escalade dans un terrain de la rue de Bapaume, où M. Arthur Simolin, remise des tonneaux ayant contenu du pétrole.

Après avoir inspecté les lieux, les malandrins se retirèrent en emportant 3 fûts vides, qui vont sans doute servir à les chauffer pendant quelques jours.

La police avertie a ouvert une enquête.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

BANDITS ROUBAISIENS

C'est en effet d'actes de véritable banditisme que se sont rendus coupables les trois jeunes gens, presque trois gamins qui comparaissent.

Dans la nuit du 10 au 11 novembre, vers 11 heures du soir, les préposés de douanes Durot et Michel, en embuscade près de l'octroi de la rue de Beaumont, voyaient venir à eux trois individus chargés de ballots qu'ils prirent pour des contrebandiers.

Aux cris de : « A bas ! la charge », les individus laissèrent bien tomber leurs ballots, mais prirent aussitôt la fuite, poursuivis par les deux préposés. Au moment où ils allaient être atteints, l'un des fuyards se retourna et lâcha dans la direction des poursuivants deux coups de revolver, l'un tiré par Auguste Crombez, 19 ans, teinturier, à hauteur de poitrine d'homme; l'autre tiré par Thèse Maurice, 19 ans, également teinturier à Roubaix, dont la balle siffla aux oreilles de l'un des préposés.

Crombez et Thèse furent arrêtés sur le champ, le revolver du premier était à ses pieds, encore chargé de cinq balles ; l'autre prétendit avoir jeté

à brac, des glaces, des objets d'habillement, du linge, des tricots et jusqu'à une cage avec son serin.

Tous ces effets provenaient d'une série de cambriolages opérés dans la même nuit, dans le quartier du Vélodrome, sur le territoire de Croix.

La perquisition faite au domicile de Crombez révéla bien d'autres choses, il y avait de tout chez lui, des outils de maçon, du bois de construction, des tas d'oignons, une bâche de voiture, des sacs de pommes de terre, des lapins, une bicyclette, du plomb et autres métaux, 28 bobines de laine, etc., tous objets provenant de vols que Crombez avoue, de même que le rapt d'une balladeuse, au préjudice de M. Lambert, à Croix.

Crombez était le capitaine de la petite bande que complétaient Thèse et Hache. Toutes leurs opérations se faisaient la nuit, avec effraction ou escalade au choix, mais parfois le chef opérait seul, comme chez Lecomte et Desprets, où, une à une, il sortit les 2 bobines retrouvées chez lui.

Aucun d'eux n'a été condamné jusqu'ici, mais *on peut voir par la liste de leurs exploits*, le dernier surtout, que l'on se trouve en présence de jeunes gens qui promettent une brillante carrière criminelle.

Le Tribunal les condamne : Crombez à quatre ans de prison ; Thèse à deux ans ; Hache à 8 mois de prison.

LES FINANCIERS VEREUX

La série est-elle close ? Après tous ceux dont on se souvient, un changeur vient encore répondre d'escroqueries commises au préjudice de ses naïfs clients.

C'est Hanse Privat, 33 ans, ancien employé de banque, établi changeur à Armentières depuis quelques années.

Sa clientèle était recrutée chez les ouvriers, employés et petits, tout petits, commerçants.

Il y a soixante et une victimes pour une somme de 182.000 *francs*; c'est dire que les agissements du boursicotier véreux constituent pour presque toutes un désastre irréparable où sont disparues toutes leurs économies.

Hanse s'était établi sans fortune personnelle et a vécu *exclusivement* avec les *fonds* qu'on lui confiait pour achats ou en vendant les titres qu'on lui donnait à échanger pour d'autres valeurs. Acculé par les réclamations, il déposait son bilan à fin novembre 1907, son actif se monte à 4.500 fr., soit pour ses dupes un remboursement probable de 2,50 %.

La tradition veut que l'on soit condamné beaucoup moins pour voler 100.000 francs que pour cent sous. Heureuse tradition, heureux Hanse qui en profite en s'en tirant avec 10 mois de prison avec sursis.

Méditez, vous que tente la carrière, ne volez jamais moins de 100.000 francs, plus vous élèverez le chiffre de vos opérations, mieux cela vaudra.

LE LAIT... C'EST LA BOUTEILLE A L'ENCRE

Nous avons parlé à huitaine dernière de la curieuse affaire de falsification où était impliqué M. Desquiens, cultivateur, rue Porret, à Fives-Lille.

Un prélèvement sur le lait qu'il vendait avait révélé 2,3 % de teneur en beurre, un autre prélèvement de contrôle sur une vache à l'étable avait donné 3 %.

D'où les experts avaient conclu à un écrémage. Mais à l'audience dernière, Me Balavoine qui défendait Desquiens, révéla ce fait amusant : le second prélèvement, celui sur lequel on table pour demander *la condamnation, a été fait sur une* vache nouvellement vêlée, le 1er sur une vache pauvre dont Desquiens s'était débarrassé dans le laps des deux prélèvements.

Le Tribunal avait décidé d'entendre à nouveau les deux experts et de leur demander leur opinion. Aujourd'hui l'un déclare que la science des chimistes est infaillible, l'autre dit : je pense comme mon ami, mais vous savez... tout est possible.

Tout est possible, en effet, Me Balavoine, à son tour, vient soumettre au Tribunal des résultats *d'analyses que son client a fait faire pour le lait* de toutes ses vaches. L'une, celle du lait d'une vache ayant récemment mis bas,donne en beurre 5,40 %, les autres, pour des vaches différentes, donnent 1.80, 1.20, 0.50, 0.40 et 0,40.

Les résultats sont certifiés par des experts auxquels le Parquet fait parfois appel.

M. le Président veut de nouveau demander leur avis aux experts, on cherche dans la salle, dehors, partout, plus d'experts ! Ça ressemble un peu à une retraite en *mauvais ordre*, quelque chose comme un Waterloo de la chimie officielle.

Dans le doute, il vaut mieux sauver le prestige de la science ! Le Tribunal condamne Desquiens à 200 francs d'amende.

⁂

Crépin Louis, 33 ans, cultivateur à Verlinghem, est également poursuivi pour écrémage de lait. Un prélèvement du 12 septembre donna 2,4 % de beurre, le prélèvement de contrôle du 11 novembre donna 3,6 %. Mais le cultivateur établit *que dans ce délai de deux mois*, ses 22 vaches changèrent complètement de régime et de nourriture. Au lieu de drêche de brasserie qu'elles mangeaient en septembre, elles étaient en novembre nourries de tourteaux et de betteraves. De plus, le second prélèvement ne fut fait que sur une et non sur l'ensemble de toutes les vaches.

Le Tribunal acquitte M. Crépin.

A quand le vote de la loi Delory ? A quand la discussion du rapport de M. Lucien Cornet ? Il est temps que le législateur se décide à fixer la *composition du lait légal et que l'on cesse de pa*tauger dans des contradictions d'experts et de formules.

BAGARRE ELECTORALE

Le 3 août, à 11 heures du soir, une bagarre éclatait rue de l'Hospice, à Seclin, entre partisans de M. Colrat et de M. Mélanlois.

D'après les témoins, les agresseurs furent les amis du second candidat.

Lepez Henri, 34 ans, journalier ; Rivelois Edmond, 25 ans, maçon ; Vercauteren Louis, 20 ans, *mineur, tous trois d'Ancoisnes ou d'Houplin*, assaillirent MM. Houcke père et fils, cultivateurs, à Seclin, les blessèrent, ainsi que Vion, Six et Pagis.

Les faits qui se sont passés à 11 heures du soir, sont bien obscurs, en tous cas, dans la bagarre, Houcke fils reçut un coup de couteau, qu'il ne sait à qui attribuer, dans les reins et fut incapable de travailler pendant plus de vingt jours.

Le Tribunal condamne Lepez à un mois ; Rivelois à 40 jours, et Vercauteren, à 15 jours de prison. Solidairement, ils paieront en outre [illegible] et 300 francs de dommages et intérêts à Houcke père et fils, parties civiles au procès.

AFFAIRES DIVERSES. — Vandromme Louis, dit Edwards, dit White, courtier en photographies, a escroqué diverses personnes dont il recevait au comptant la commande, laquelle ne venait jamais. Il écope 4 mois de prison.

— François Vanderyver, 29 ans, qui, le premier de l'an, frappa d'un coup de couteau dans le ventre son beau-frère Macquet, rue Bossuet, à Lille, est condamné à 2 mois de prison.

— On remet à ses parents le jeune Caron Eugène, 15 ans, coursier à Saint-Venant, qui, le 3 janvier, à la gare de Lille, vola dans la salle d'attente le portemonnaie d'un homme endormi.

— 10 jours à Vanderbert Jean, 17 ans, mineur, pour vagabondage.

— 16 francs d'amende à Rassemond Edmond, 29 ans, journalier à Wattrelos, qui négligea de faire sa déclaration de séjour comme étranger.

— 8 jours avec sursis à Dupont Pierre, 22 ans, peigneur à Roubaix, qui fit à son camarade Declercq la mauvaise farce de lui voler ses bottines.

— 20 francs d'amende avec sursis à Dampsin Ferdinand, cocher à Lille.

Le 2 septembre, passant au trot sur le pont-levis situé au bout de la rue du Quai, à La Madeleine (Berkem), il accrocha une petite charrette attelée d'un chien, où se trouvaient deux bambins, Descamps, 19 *mois*, et Huret, 6 ans. Ce dernier fut retrouvé accroché sous l'essieu d'avant et c'est miracle que les enfants n'aient pas été blessés plus grièvement.

— 50 francs d'amende avec sursis à Catenne Joseph, 25 ans, mineur à Annœullin, pour coups à Longy, cabaretier, et à sa femme.

— Pour violences sur sa femme et l'un de ses enfants, 25 francs d'amende avec sursis à Florent Ballet, marchand de fruits à Bersée.

— Le Tribunal commet M. Wannebroucq, expert, à l'examen de l'affaire d'Aug. Marcq, 35 ans, *mineur à Sainghin* et courtier en machines à coudre, que son patron, M. Hallez, de Lille, accusait de détournements, alors que Marcq, au contraire, prétend être créancier de Hallez pour